

Comment s'inscrire?

Les inscriptions pour les séjours d'été 2018 vont débiter :

Vous êtes **déjà adhérents** de l'association Ailleurs et Autrement, les inscriptions commencent le **3 janvier 2018 par mail** à 12h.

Pour les **nouveaux participants**, les inscriptions commencent le **lundi 8 janvier 2018**, elles se font **par mail** également, à partir de 14h.

1

Dés que vous avez fait vos 2 choix de voyages, **pré-inscrivez-vous par mail sur notre site internet : www.ailleursetautrement.fr**, en remplissant précisément les champs obligatoires dans la partie Inscription.

ATTENTION : pour l'année 2018, nous vous demandons d'effectuer 2 vœux de voyage souhaité.

Exemple : vœux n°1, Italie 15 jours août ; vœux n°2, Maroc Essaouira 15 jours août.

Un mail de confirmation de pré-réservation vous sera transmis, avec un devis de votre séjour, ainsi que les fiches d'Inscriptions et Qui êtes-vous?.

2

A réception du mail de confirmation de votre pré-réservation par nos soins, vous devez nous transmettre l'acompte, la fiche d'Inscription et Qui êtes-vous? **avant le 31 janvier 2018**.

Votre inscription sera définitive lorsque l'association Ailleurs et Autrement aura reçu l'ensemble de ces documents et le montant de l'acompte.

ATTENTION : l'acompte est : 500 € + 30 € de cotisation annuelle obligatoire + assurance annulation de 5% du prix du séjour (elle est facultative).

En cas d'annulation non signifiée de votre part après le 31 janvier 2018, une pénalité de 50 € de frais de dossier vous sera facturée.

3

A réception de l'acompte et des fiches d'Inscription et Qui êtes-vous?, l'inscription devient définitive.

Vous recevrez par la suite un dossier de votre séjour comprenant :

- Une convocation de votre voyage
- Une proposition d'accueil avant et après séjour.
- Des conseils vestimentaires et bagages.
- Des consignes voyages



Inscrivez-vous au plus tôt pour être sûr d'obtenir le voyage désiré.

RIB :

Nom de la banque : Crédit Agricole de Vaulx en Velin

Domiciliation : 00797

Code banque : 17806

Code guichet : 00797

N° de compte : 93039276000 - Clé RIB : 82

Code IBAN : FR76 1780 6007 9793 0392 7600 082

Modes de paiement acceptés :

- Chèque libellé à l'ordre de l'association « Ailleurs et Autrement ».
- Chèques vacances uniquement pour les séjours se déroulant en Europe.
- Virement bancaire à l'association « Ailleurs et Autrement » **en précisant le nom du vacancier, le lieu et les dates du séjour.**

Conditions Générales

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Seuls les adhérents de l'association "Ailleurs et Autrement" peuvent prétendre bénéficier des séjours que nous organisons. Sont membres de l'association toute personne physique à jour de cotisation. Celle-ci a été fixée à 30 euros pour l'année lors de notre dernière assemblée générale. Nous vous rappelons que tous nos départs de séjours se font depuis la ville de Lyon.

RESERVATION

Pour toute réservation, adressez-nous la fiche d'inscription et la fiche "Qui êtes-vous?" dûment complétées, accompagnées d'un acompte d'un montant de 500 euros, ainsi que le montant de la cotisation annuelle, soit 30 euros. L'inscription devient définitive dès réception de l'acompte (trois semaines après la réservation). Adressez-nous également la photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ainsi que la carte d'invalidité. Pour les étrangers hors U.E, nous vous ferons parvenir sur demande les formalités et documents pour séjourner à l'étranger. Le solde total du séjour est à régler 45 jours avant la date de départ. Des facilités de paiement peuvent être accordées par nos services.

LES TARIFS

Ils comprennent les voyages aller et retour à partir du lieu de rendez-vous jusqu'au lieu d'hébergement, les transports sur place, les assurances RC et rapatriement, la pension complète, l'encadrement et l'animation (visite des sites, balades en bateaux, etc...). Nos programmes sont remis à titre d'information et ne constituent en aucun cas un document contractuel. L'association Ailleurs et Autrement s'engage à ne pas modifier les prix confirmés à l'inscription.

ASSURANCES

Sont compris dans le prix du séjour, une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement assistance. Lors de votre inscription nous vous proposons une assurance annulation. Cette assurance doit impérativement être prise lors de l'inscription, elle ne s'applique qu'aux événements survenus avant le départ.

ANNULATION

Plus de 60 jours avant le départ, l'acompte de réservation de 500 euros, ainsi que la cotisation annuelle nous resteront acquis. Entre 30 et 60 jours avant le départ, 80% du prix du séjour ainsi que la cotisation annuelle nous resteront acquis. Entre 30 et 1 jours avant le départ, 100% du prix du séjour nous resteront acquis. En cas de non présentation aux dates prévues, aucun remboursement ne sera effectué.

Une assurance annulation facultative mais vivement conseillée peut être souscrite à l'inscription du séjour, son montant est de 5% du prix du séjour à régler avec l'acompte.

RESPONSABILITE

Agissant en qualité de mandataire auprès des gérants, hôteliers et des transporteurs, nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou des dates de départ imposées par ceux-ci. L'association peut être amenée à annuler un séjour, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas nous vous proposerons soit un séjour équivalent, soit le remboursement intégral des sommes versées. L'association se réserve le droit de renvoyer un participant après en avoir informé la famille ou l'établissement dont il dépend, si son comportement devait nuire au bon fonctionnement du séjour où il est accueilli. Nous ne garantissons pas les dommages, vols ou perte d'objets personnels.

MEDICAMENTS

Nous vous demandons de fournir la quantité suffisante de médicaments pour la durée totale du séjour ainsi que pour les journées d'accueil et de transfert avant et après le séjour et d'y joindre l'ordonnance médicale avec la posologie précise. Le traitement médical des vacanciers doit être conditionné dans des semainiers nominatifs et correctement fermés. Lors du départ, le directeur du séjour, après avoir constaté soit le manque d'un médicament indispensable pour le séjour, soit l'absence de l'ordonnance permettant de se les procurer, se réserve le droit après en avoir informé la famille ou l'établissement, de renvoyer le participant.

ARGENT PERSONNEL

Bien que géré librement par les participants, l'argent personnel peut être confié aux animateurs du séjour. Notre responsabilité ne peut être engagée que dans ce cas là.

DROIT A L'IMAGE

Des photos sur lesquelles vous pouvez apparaître sont régulièrement prises pendant nos séjours. Nous pourrions les utiliser sur nos différents supports promotionnels (catalogue, site internet, blog). Vous pouvez vous opposer à cette diffusion en nous informant par écrit de votre décision.